AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-8-78028968

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 124 (18ème envoi) - 17 août 1978

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes et des poires (et Tordeuse orientale du pêcher) :

Le second vol se poursuit, modérément, mais l'activité sexuelle est très vive. De nombreuses pontes sont déposées journellement.

En conséquence, un traitement insecticide est à mettre en place, dès réception.

Lorsque le verger est situé à proximité d'une plantation de pêchers contaminée par la Tordeuse orientale, utiliser un produit efficace à la fois contre le carpocapse et contre la tordeuse orientale, à la dose homologuée pour cette dernière.

Respecter la législation sur les délais de carence, en fonction des produits employés et de la date de cueillette envisagée.

- Phylloxéra du poirier :

Pour les rares vergers contaminés en 1976 et 1977 (formation d'une nécrose brunâtre plus ou moins étendue au niveau de l'oeil des poires, suivie de pourriture), il est prudent d'effectuer, sans attendre, un nouveau traitement à base de dichlorvos à 125 g de matière active à l'hectolitre d'eau.

- Maladies de conservation des pommes et des poires :

Voir notre précédent bulletin n° 123 du 3 août 1978.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le troisième vol est commencé et l'activité sexuelle de l'insecte est importante en ce moment.

a) Protection des pêchers : traiter entre le 19 et le 22 août inclus.

1.- Les variétés à récolter à partir du 30 août avec un produit à base de mévinphos à 50 g de m.a./hl ou de dichlorvos à 125 g de m.a./hl.

2.- Les variétés à récolter à partir de la fin de la première semaine de septembre et plus tard, avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale autres que le mévinphos et le dichlorvos.

b) Protection des écussons en pépinière :

Dans les quatre jours qui suivent la pose de l'écusson, il est prudent d'appliquer un traitement en mouillant bien la blessure de greffe. Employer l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale.

V I G N E

- Mildiou : La situation est très bonne dans l'ensemble de la région. Cependant, à la suite des précipitations des tout derniers jours de juillet et de début août, une légère extension de la maladie est constatée un peu partout.

Pour assurer un bon aoûtement du bois, il y a intérêt à continuer à protéger le jeune feuillage. Attendre, pour intervenir, une nouvelle menace de pluie.

- Black-rot : Le traitement dirigé contre le mildiou permettra de combattre également le black-rot.

- Oïdium : Le temps demeure très favorable à ce champignon. Continuer à surveiller les cépages sensibles et intervenir si l'on constate un développement sur grappe.

CULTURES LEGUMIERES

- Melon : L'Oïdium trouve actuellement des conditions très favorables à son développement. Surveiller les cultures, en particulier celles de demi-saison et tardives, et appliquer avec soin l'un des anti-oïdium cités dans le bulletin n° 113.

- Pommes de terre - Mildiou :

Dans les cultures tardives encore en pleine végétation, le mildiou risque toujours de se développer dangereusement.

Appliquer, dès la première menace de pluie, un traitement fongicide.

Dans les cultures où plus de 5 % de pieds présentent des taches, il est conseillé de procéder au défanage si la tubérisation est jugée suffisante.

Produits utilisables pour défaner :

Chlorate de soude : 20 à 30 kg/ha ;
Dinosèbe : 2 500 g/ha ;
Diquat : 1 000 g/ha ;
D.N.O.C. huileux : 5 200 g/ha.

- Tomate : Poursuivre la protection contre le Mildiou, en tenant compte des pluies et des arrosages par aspersion, le cas échéant.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.